

Le logement des familles nombreuses

Étude exploratoire des conditions de logement et du souhait de mobilité

Muriel Nicolas

CNAF – Direction des statistiques, des études
et de la recherche.

Bien que la taille des familles nombreuses diminue depuis 1975, leur nombre reste stable – autour de 1,7 millions de familles de trois enfants et plus – et leur pauvreté demeure. Cette dernière augmente, en effet, nettement lorsque le ménage comporte trois enfants ou plus de âgés moins de 16 ans (Jeandidier et Reinstadler, 2004). En outre, les tensions sur les parcs de logements locatifs ont fait évoluer négativement les conditions de logement et d'accès au logement locatif, en particulier pour les ménages modestes et les grands ménages. Les conditions de logement (coût, confort) de ces familles posent ainsi une question importante pour l'action publique. On sait, par ailleurs, que les conditions de logement sont des facteurs déterminants dans le souhait de mobilité. En partant de l'hypothèse que les familles nombreuses sont dans des logements plus contraints que les autres familles, on peut supposer que leur souhait de mobilité est également plus important. Dans ce contexte, et à partir des données de l'enquête Logement de l'INSEE (encadré 1), qui a permis aux familles de donner leur opinion sur leur habitat, cet article explore les conditions de logement des familles nombreuses et leur souhait de mobilité (1), comparativement à l'ensemble des familles avec enfants. Dès lors, quels sont les facteurs influant sur ce souhait ? Le souhait de changer de logement apparaissant comme une variable dépendante des conditions de logement actuelles, du statut d'emploi et des revenus, un modèle tentant d'expliquer la probabilité de vouloir changer de logement est ici mis en œuvre afin d'en mettre en évidence les principaux facteurs déterminants.

Des conditions de logement moins bonnes que pour l'ensemble des familles

Les familles très nombreuses vivent plus souvent près d'immeubles en cité ou dans de grands ensembles...

Concernant la taille d'unité urbaine, les familles nombreuses (encadré 2, p. 97) présentent une répartition

par tranches tout à fait similaire à celle de l'ensemble des familles avec enfants (graphique 1, p. 98). L'essentiel de ces familles se trouve ainsi dans des

Encadré 1

L'enquête Logement de l'INSEE

L'enquête Logement est une enquête menée par l'INSEE depuis 1955, environ tous les quatre ans, et dont la taille de l'échantillon en 2006 est de 64 240 logements (France métropolitaine et départements d'Outre-mer). Au niveau national, il s'agit de la source statistique majeure pour décrire le parc de logements et les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale. Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- Les caractéristiques physiques du parc de logements (taille, confort sanitaire, chauffage, dépendances) ;
- une approche multicritères de la « qualité de l'habitat » : état du logement et de l'immeuble, fonctionnement de leurs équipements, bruit, exposition, localisation, environnement, voisinage, sécurité... ;
- les modalités juridiques d'occupation du logement (forme et origine de la propriété, législation sur les loyers, aides de l'État) ;
- les difficultés d'accès au logement, la solvabilité des ménages, le fonctionnement des rapports locatifs ;
- les dépenses associées au logement (loyers, charges locatives ou de copropriété, prix et financement des logements achetés récemment, remboursements d'emprunt des accédants, travaux) et les aides dont bénéficient les occupants ;
- les ressources perçues par les différents membres du ménage, sous différentes formes : revenus d'activité, prestations sociales, revenus de placements, etc. ;
- le patrimoine en logements des ménages, l'utilisation de logements autres que la résidence principale ;
- la mobilité résidentielle des ménages ;
- l'opinion des ménages à l'égard de leur logement et leur désir éventuel d'en changer ;
- les épisodes passés sans logement personnel des individus (nouvelle partie en 2006) ;
- les enfants de la personne de référence et/ou de son conjoint, qui vivent hors du domicile parental.

(1) Les données de revenu et de taux d'effort doivent être prises avec précaution. Au moment de la rédaction de cet article, le redressement des variables de revenu de l'enquête Logement 2006 n'était pas terminé.

Encadré 2

Définitions et champ

On entend par « familles nombreuses » les familles d'au moins trois enfants. Parmi elles, on distingue les familles très nombreuses, c'est-à-dire avec au moins quatre enfants, des familles de trois enfants. Le nombre moyen d'enfants est de 3,3 pour les familles nombreuses et 4,4 pour les familles très nombreuses.

Le champ de l'étude est celui des résidences principales de familles avec enfants âgés de moins de 25 ans et comptant une seule unité de vie, soit 19 836 ménages. Sur ce champ, les familles nombreuses représentent 17,6 % des familles avec enfants et les familles très nombreuses, 3,7 %. Le reste des familles se répartit en 42,8 % de familles avec un enfant et 39,5 % de familles avec deux enfants.

communes rurales (près de 25 %) et des agglomérations de 200 000 habitants et plus, y compris l'agglomération parisienne (environ 38 %). Les familles très nombreuses – ayant au moins quatre enfants – se démarquent cependant par leur sous-représentation dans les communes rurales (14 % pour 27 % des familles de trois enfants) et leur sur-représentation dans l'unité urbaine de Paris (20,4 % contre 17,5 %) et les unités urbaines de 200 000 habitants et plus (24 % contre 21 %).

Concernant le type d'habitat au voisinage, deux tiers des familles avec enfants habitent à proximité de maisons – maisons en lotissement, quartiers pavillonnaires ou villes (46,3 %), maisons dispersées en dehors de l'agglomération (17,9 %) – et environ 31 % dans un environnement constitué d'immeubles. Cette répartition est assez proche pour les familles nombreuses, mais ces dernières vivent en revanche moins souvent au cœur d'immeubles en ville (15,4 % contre 19,4 %) et davantage dans des immeubles en cité ou dans des grands ensembles (14 % contre 11,5 %). Au sein des familles nombreuses, la situation des familles très nombreuses se distingue de celle des familles de trois enfants. À partir de quatre enfants, les familles sont en effet moins environnées par des maisons (55,6 % d'entre elles contre 69,8 % des familles de trois enfants) et logent deux fois plus fréquemment entourées d'immeubles en cité ou parmi de grands ensembles (23,3 % contre 11,6 % des familles de trois enfants). Les ressources souvent moins élevées de ces familles et les contraintes de surface liées au nombre de personnes vivant dans le logement les ont sans doute encouragées à aller vers les quartiers de grands ensembles, où les logements sont probablement moins chers et les grands logements plus fréquents.

Concernant le type de logement lui-même, les familles nombreuses habitent – de même que l'ensemble des familles avec enfants – pour près des deux tiers en maisons individuelles et pour le tiers restant en appartements au sein d'immeubles collectifs. En revanche, près de 44 % des familles très nombreuses logent dans des immeubles collectifs.

... dans des logements parfois étroits, dans des quartiers moins sûrs

Les familles nombreuses vivent dans des logements en moyenne plus grands : la moitié vivent dans un logement de plus de cinq pièces (2) habitables au lieu de quatre pour l'ensemble des familles avec enfants. De même, la surface moyenne des logements des familles nombreuses avoisine 116 m², contre 104 m² pour l'ensemble des familles avec enfants (tableau 1). Cependant, si les familles de trois enfants logent effectivement dans des appartements plus grands que l'ensemble des familles avec enfants, ce n'est pas le cas des familles de quatre enfants et plus. Ces dernières vivent, en effet, dans des logements plus petits que ceux des familles de trois enfants, alors qu'elles devraient logiquement prétendre à davantage de surface.

Globalement, les familles nombreuses et, plus encore, très nombreuses, évoquent fréquemment un sentiment d'étroitesse de leur logement au regard de la taille de la famille (graphique 2, p. 98). 71 % des familles avec enfant(s) estiment correct le nombre de pièces de leur logement, mais ce n'est le cas que de 64 % des familles nombreuses. Un quart des familles nombreuses le jugent insuffisant contre 18,5 % de l'ensemble des familles, 8 % l'estiment même très insuffisant. Par ailleurs, les familles très nombreuses estiment trois fois plus fréquemment (16,2 %) que les familles de trois enfants que le nombre de pièces est très insuffisant, et, moins souvent, qu'il est correct (53 % contre 64 %). L'indice de peuplement du logement calculé par l'INSEE (encadré 3, p. 99) conforte également ces résultats. Alors que moins de 4 % de l'ensemble des familles avec enfants sont concernés par le surpeuplement – critique ou temporairement admissible –, 7 % des familles

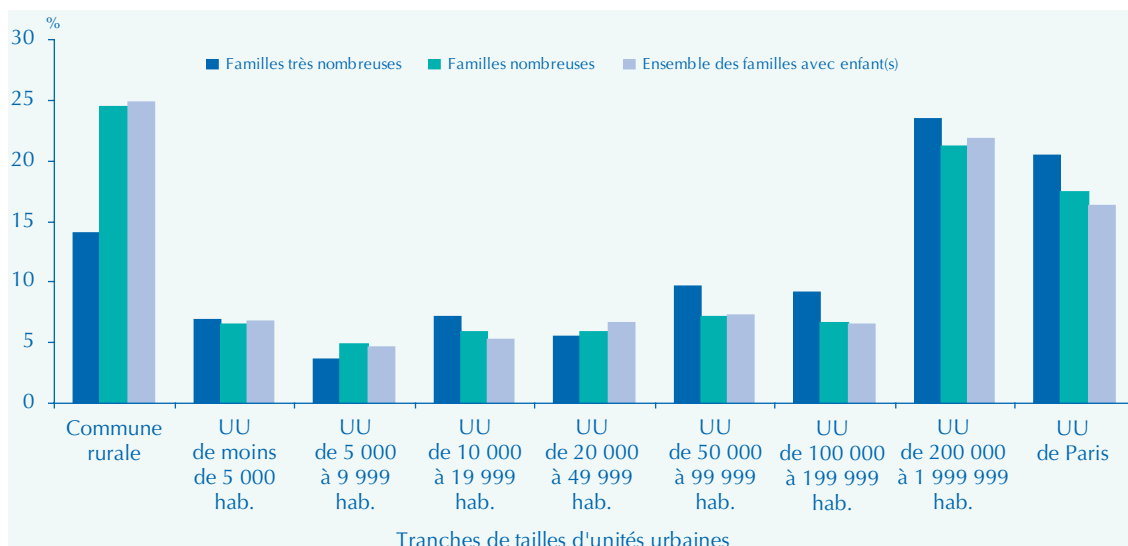
Tableau 1 – Quartiles de la surface du logement (hors pièces professionnelles et annexes) selon le type de famille

	Familles avec enfants	Familles nombreuses	Familles de trois enfants	Familles très nombreuses
Premier quartile	77 m ²	84 m ²	85 m ²	80 m ²
Médiane	96 m ²	100 m ²	104 m ²	100 m ²
Troisième quartile	120 m ²	140 m ²	140 m ²	130 m ²
Moyenne	104 m ²	116 m ²	116 m ²	114 m ²

Source : enquête Logement 2006, INSEE.

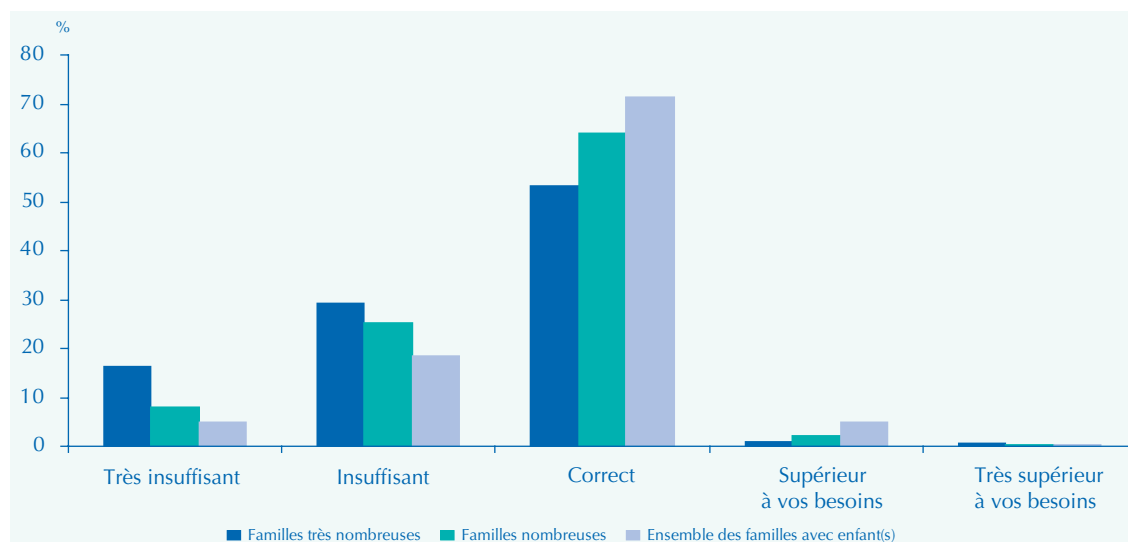
(2) En dehors de la cuisine, des pièces professionnelles et des pièces annexes.

Graphique 1 – Répartition des logements selon la taille d'unité urbaine (UU) et du type de famille



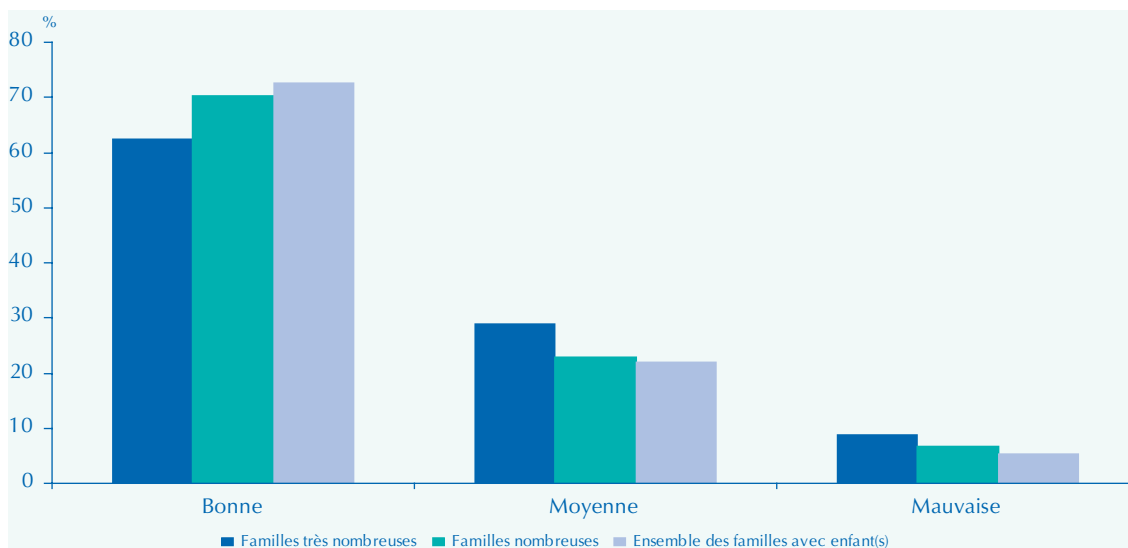
Source : enquête Logement 2006, INSEE.

Graphique 2 – Opinion des familles sur le nombre de pièces du logement compte tenu du nombre de personnes du ménage



Source : enquête Logement 2006, INSEE.

Graphique 3 – Opinion des familles sur la sécurité du quartier (risques de vol, d'agression...)



Source : enquête Logement 2006, INSEE.

Encadré 3**Le surpeuplement**

L'INSEE a élaboré plusieurs variables définissant le peuplement du logement. Dans la présente étude, la définition retenue est celle issue du croisement du nombre de pièces et du nombre de personnes du ménage. Elle se décline dans les cinq modalités suivantes : surpeuplement critique, surpeuplement temporairement admissible, peuplement normal, sous-peuplement modéré, sous-peuplement accentué.

	Familles avec enfants	Familles nombreuses	Familles très nombreuses
Surpeuplement critique	1 %	3 %	7 %
Surpeuplement temporairement admissible	3 %	4 %	1 %
Peuplement normal	37 %	36 %	57 %
Sous-peuplement modéré	30 %	30 %	34 %
Sous-peuplement accentué	29 %	27 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %

nombreuses et 8 % des familles très nombreuses sont dans ce cas. Contrairement aux familles de trois enfants, il s'agit pour les familles d'au moins quatre enfants de surpeuplement critique essentiellement (6,8 %).

Outre la taille du logement, sa qualité et la sécurité du quartier sont deux indicateurs des conditions de logement des individus, qui mettent en évidence la situation particulière des familles très nombreuses. Ainsi, les familles très nombreuses se démarquent de l'ensemble des familles avec enfants concernant les nuisances sonores. Alors que 32 % des familles perçoivent assez ou très fréquemment les bruits le jour dans leur logement avec les fenêtres fermées, les familles d'au moins quatre enfants sont plus souvent exposées au bruit : 37 % d'entre elles déclarent percevoir des bruits assez ou très fréquemment. Les mêmes observations demeurent concernant les bruits la nuit. Ainsi, 24 % des familles très nombreuses perçoivent assez ou très fréquemment le bruit la nuit, contre 18 % des familles de trois enfants et 18 % de l'ensemble des familles avec enfants. Le jour, les nuisances subies par les familles proviennent majoritairement de la circulation (60 %) et du voisinage (33 %). La nuit, les bruits de la circulation (47 %) et du voisinage (42 %) sont les plus gênants. Outre le quartier, les raisons de ces nuisances peuvent être liées à la qualité de l'isolation phonique des logements. De fait, les familles très nombreuses sont moins bien servies puisque 52 % d'entre elles la jugent bonne, alors que c'est le cas de 59 % de l'ensemble des familles et 61 % des familles de trois enfants.

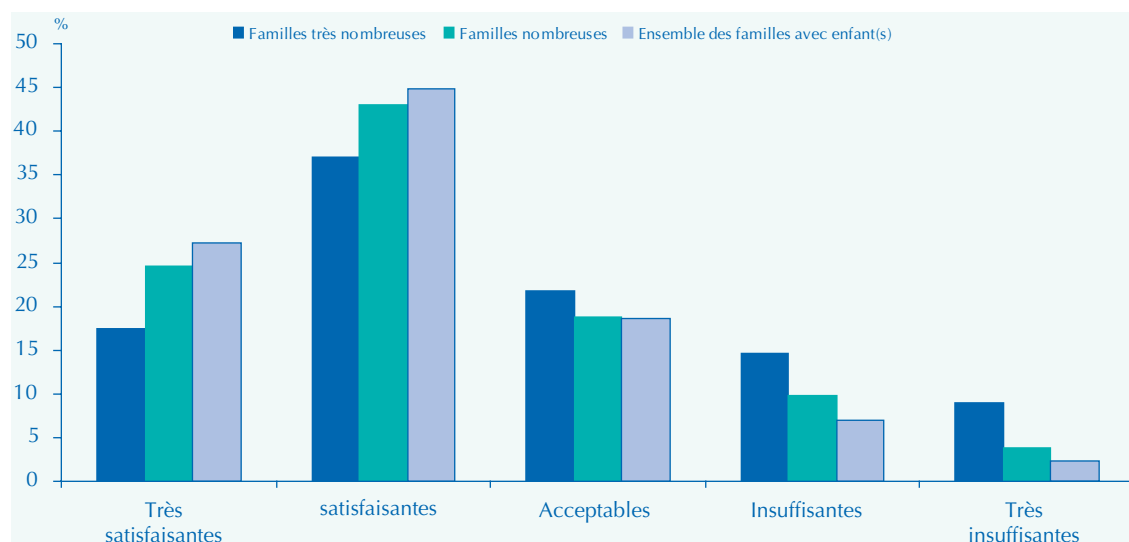
En plus des nuisances sonores, les familles nom-

breuses (19 %) et très nombreuses (24 %) ont plus souvent été confrontées au problème du froid dans leur logement au cours de l'hiver que l'ensemble des familles avec enfants (17 %). 34 % des familles nombreuses évoquent l'insuffisance de l'installation comme raison (contre 31 % pour l'ensemble), 24 % une panne d'installation (à peu près comme l'ensemble), 17 % une limitation du chauffage (comme l'ensemble des familles avec enfants) et 40 % un problème d'isolation. Les familles très nombreuses vivent manifestement dans des logements aux installations de chauffage plus vétustes, puisque 44 % d'entre elles citent l'insuffisance de l'installation comme raison aux problèmes de froid. De même, 30 % des familles nombreuses et 37 % des très nombreuses déclarent que leur logement présente des signes d'humidité alors que ce n'est le cas que pour 25 % des familles avec enfants. Enfin, 20 % des familles nombreuses évoquent des infiltrations d'eau dans leur logement pour 16 % de l'ensemble des familles avec enfants.

Par ailleurs, si des actes de vandalisme ou de négligence dans les parties communes de l'immeuble ont touché environ 30 % des familles avec enfants et près de 39 % des familles nombreuses au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, ce sont en particulier les familles d'au moins quatre enfants qui déclarent le plus fréquemment en avoir été victimes : 43 % d'entre elles pour 37 % des familles de trois enfants. En outre, 28 % d'entre elles évoquent des dégradations ou gênes mineures et 15 % des dégradations importantes ou fréquentes pour respectivement 19,7 % et 10,3 % dans l'ensemble des familles avec enfants. Les familles très nombreuses habitent donc davantage des quartiers où le vandalisme est présent et plus important. Les agressions physiques dans le quartier des familles nombreuses et très nombreuses restent toutefois peu courantes (entre 6 % et 7 % déclarent qu'un membre de leur ménage en a été victime ou témoin direct), mais plus fréquentes que pour l'ensemble des familles avec enfants (4,4 %). Somme toute, les familles très nombreuses ont une opinion moins souvent bonne (62 %) que le reste des familles (73 %) concernant la sécurité du quartier (graphique 3).

Globalement, les familles nombreuses et encore plus très nombreuses estiment disposer de conditions de logement moins bonnes que l'ensemble des familles (graphique 4, p. 100). Les familles de quatre enfants et plus notamment sont surreprésentées parmi les familles déclarant que leurs conditions de logement sont « acceptables » mais, surtout, « insuffisantes » et « très insuffisantes », et sous-représentées parmi celles les jugeant « très satisfaisantes » ou « satisfaisantes ».

Graphique 4 – Opinion des familles sur les conditions de logement



Source : enquête Logement 2006, INSEE.

Les dépenses de logement : une charge financière lourde pour les familles nombreuses

Alors que les familles nombreuses, et plus encore très nombreuses, constituent une population modeste (3), le logement apparaît un poste de dépense particulièrement lourd au regard de leurs revenus. Les familles nombreuses, et particulièrement très nombreuses, ont ainsi un niveau de vie plus souvent plus bas que l'ensemble des familles. On observe, en effet, une forte surreprésentation des familles de quatre enfants et plus dans les plus basses tranches de revenus (4) par unité de consommation (moins de 9 616 euros par an) et une forte sous-représentation dans les tranches de revenus se situant au-delà de 13 933 euros par an (5). Reflet des difficultés financières des familles nombreuses, environ la moitié des familles locataires avec enfants perçoit une aide au logement, pour 74 % et 83 % des familles nombreuses et très nombreuses. En plus du paiement du loyer, les charges de logement constituent une dépense importante pour les locataires concernés. Ainsi, sur le champ des locataires, près du quart des familles avec enfants déclarent avoir eu des difficultés pour régler leurs charges ou loyers au cours des deux dernières années, ce qui est le cas de 27 % des familles nombreuses et 31 % des familles très nombreuses.

D'ailleurs, au moment de l'enquête, 7 % des familles avec enfants sont en situation d'impayés de loyers ou de charges, pour 10 % des familles nombreuses et 11 % des familles très nombreuses. Autre indicateur de difficultés à assumer les charges de logement, notamment pour les familles nombreuses, la proportion de familles ayant bénéficié d'une aide au fonds de solidarité logement (FSL) (6) pour accéder à leur logement s'accroît avec la taille de la famille : elle est ainsi de 9 % pour l'ensemble, 11 % pour les familles nombreuses et 16 % pour les familles de quatre enfants et plus.

Un public majoritaire des HLM

Dans ces conditions, l'accès à son propre logement est encore plus difficile pour les familles nombreuses qui, en outre, ont besoin d'une surface minimum plus importante que les autres. Les familles nombreuses sont ainsi plus souvent locataires (43 % contre 39 % pour l'ensemble des familles), notamment les familles de quatre enfants et plus (59 %) (graphique 5, p. 101). Alors que l'accès à la propriété concerne finalement à peu près autant les familles nombreuses (38 %) que l'ensemble des familles (35 %), elle est plus rare pour les familles très nombreuses (30 % pour 40 % des

(3) Avant transferts sociaux, le taux de pauvreté croît nettement avec le nombre d'enfants. En 2003, il était de 11 % pour les couples avec un enfant contre 33 % pour les couples avec trois enfants et 64 % pour ceux ayant au moins quatre enfants. Même si les prestations sociales tendent à réduire la pauvreté des familles nombreuses, ces dernières demeurent fortement concernées, et particulièrement celles de quatre enfants et plus. Ainsi, 13 % des couples avec trois enfants et, surtout, 34 % des couples avec au moins quatre enfants restent pauvres après transferts (Blanpain, 2007).

(4) Les revenus englobent les salaires et les éventuelles primes, les indemnités chômage, les retraites et pensions, les revenus non salariaux, les prestations familiales et sociales, les montants encaissés sur les loyers tirés de logements, boutiques, garages, etc., les autres revenus et prestations.

(5) Voir note (1).

(6) Le FSL a été créé par la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement dite « loi Besson ». Il vise à assurer l'accès ou le maintien dans un logement par des aides financières, accordées sous forme de subvention ou de prêt en fonction d'un budget de référence. Le FSL peut notamment financer les frais d'installation dans un logement (caution, premier loyer, garantie...) et prendre en charge des impayés de loyers et des frais de procédure.

familles de trois enfants). Logiquement, le parc HLM constitue pour les plus modestes une solution de logement opportune. Parmi les locataires, plus de la moitié des familles nombreuses (54 %) louent de fait à un organisme HLM ou assimilé, contre 46 % des familles avec enfants (graphique 6). Les familles de trois enfants (50 %), mais surtout les familles de quatre enfants et plus (66 %), forment donc un public important de ces organismes. À ce sujet, une étude a montré que, sur le champ des locataires, la probabilité d'être logé dans le parc social plutôt que privé était fonction croissante du nombre d'enfants (Minodier, 2005). Les familles nombreuses et très nombreuses sont donc moins souvent locataires auprès de propriétaires particuliers (32,1 % et 27,8 % respectivement contre 39,9 % des familles avec enfants).

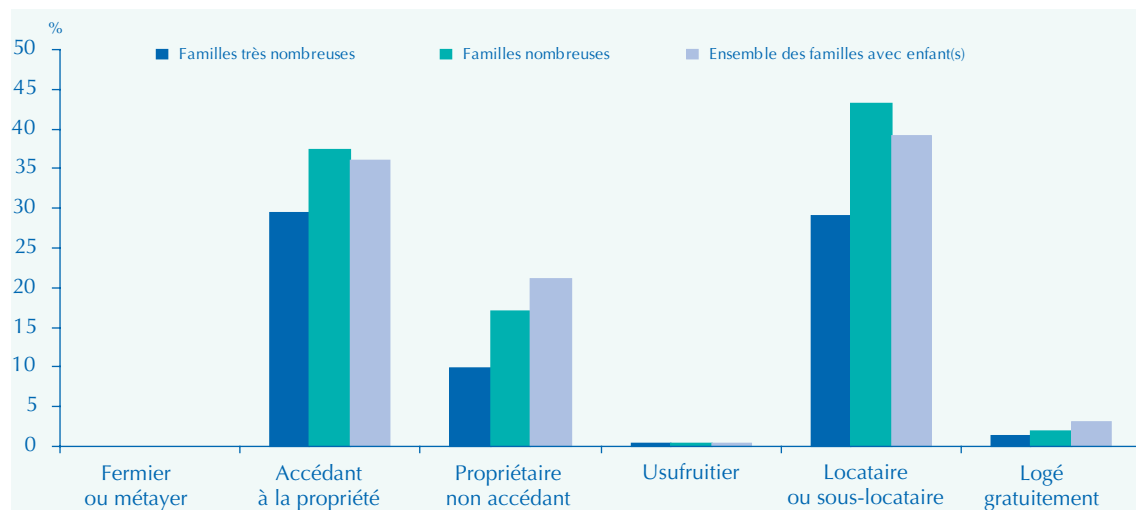
Souhait de mobilité des familles nombreuses et très nombreuses

Les conditions de logement des familles nombreuses pourraient assez logiquement amener une partie d'entre elles à envisager un changement de logement.

Un souhait de mobilité davantage exprimé par les familles très nombreuses

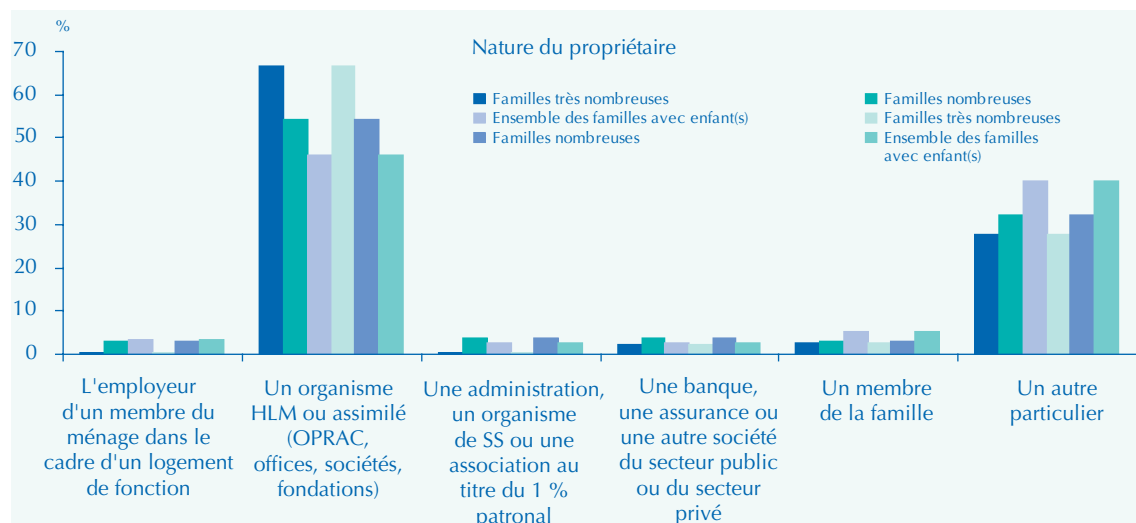
Si environ 30 % des familles avec enfants désirent changer de logement, les familles nombreuses, et surtout très nombreuses, forment plus souvent ce souhait : elles sont respectivement 32 % et 40 % dans ce cas. Par ailleurs, 11 % des familles avec enfants pensent être contraintes de quitter leur logement dans les trois ans à venir (7), et ce pour différentes raisons (graphique 7, p. 102). Les deux

Graphique 5 – Répartition selon le statut d'occupation du logement



Source : enquête Logement 2006, INSEE.

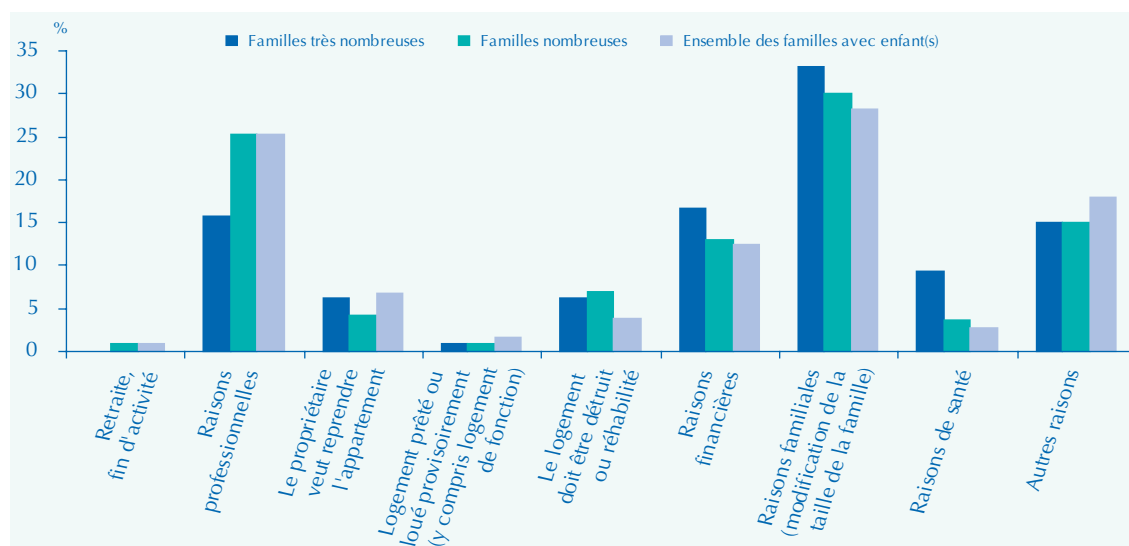
Graphique 6 – Répartition des logements selon le type du propriétaire



Source : DREES - enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux 2006.
Champ : locataires.

(7) Les personnes interrogées ont pu répondre à la fois qu'elles souhaitaient changer de logement et qu'elles pensaient en être contraintes.

Graphique 7 – Raisons d'un prochain déménagement contraint



Source : DREES - enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux 2006.

principaux motifs évoqués dans ce cas sont des raisons familiales (naissances, décès, divorce, séparation...) à hauteur de 29 % et des raisons professionnelles (mutation, études, nouvelle activité trop éloignée du logement) pour 25 %. Effectivement, la mobilité résidentielle coïncide fréquemment avec les événements familiaux et, dans une moindre mesure, les changements d'ordre professionnel (Minodier, 2005). Par ailleurs, les familles très nombreuses se démarquent des autres familles, en particulier par le fait qu'elles sont nettement sous-représentées parmi les familles invoquant les raisons professionnelles comme contrainte à l'origine du déménagement prochain (16 % pour 25 % de l'ensemble des familles), et surreprésentées parmi celles citant les raisons familiales (33 % pour 28 % de l'ensemble des familles).

Un critère majoritaire dans le choix du prochain logement est celui de la surface : 65 % des familles (8) recherchent ainsi un logement plus grand, 9 % un plus petit et 25 % un logement de taille similaire à l'actuel. Les familles nombreuses (69 %) se situent logiquement plus fréquemment dans le premier cas. Près des deux tiers des familles envisagent d'occuper une maison individuelle et 30 % un appartement (tableau 2, ci-contre). Les familles très nombreuses quant à elles s'orienteraient moins vers une maison individuelle (60 %) et davantage vers

un appartement (35 %), probablement en raison d'une contrainte financière souvent plus forte. De même, 57 % des familles souhaitent accéder à la propriété et 40 % recherchent une location. Les familles nombreuses (45 %) et très nombreuses (58 %) sont surreprésentées parmi ces dernières.

Les déterminants du souhait de mobilité

Afin de mettre en évidence les principaux facteurs déterminant la probabilité de souhaiter déménager dans un avenir proche, un modèle logistique est mis en œuvre. L'analyse se restreint ici au champ des familles avec enfants, locataires, dont le logement actuel est un appartement ou une maison (les familles habitant des logements « précaires » ou dans des foyers ne sont pas retenues pour l'analyse). La mobilité résidentielle étant moins fréquente parmi les propriétaires, il a semblé plus opportun de centrer l'analyse sur les locataires, et ce d'autant plus que l'on souhaitait mettre en évidence un éventuel effet familles nombreuses, lesquelles sont plus concernées par la location. Toutes choses égales par ailleurs, le

Tableau 2 – Trajectoire souhaitée des familles selon leur logement actuel (en %)

Type de logement actuel → type de logement souhaité	Familles avec enfants	Familles nombreuses	Familles très nombreuses
Maison → Maison	33	34	29
Appartement → Maison	32	32	31
Maison → Appartement	3	3	4
Appartement → Appartement	27	27	31
Autres situations	5	4	5
Total	100	100	100

Source : enquête Logement 2006, INSEE.

(8) Champ : familles désirant changer de logement.

Tableau 3 – Résultats du modèle logistique sans indicatrices de contraintes (*)

Facteurs explicatifs	Odds ratio des coefficients significatifs (OR)
Taille de la famille Nombre d'enfants ≥ 3 <i>Nombre d'enfants < 3 (ref)</i>	Non significatif
Type de famille Monoparentale <i>Couples (ref)</i>	Non significatif
Occupation de la personne de référence En emploi <i>Sans emploi (ref)</i>	OR=0,81
Diplôme le plus élevé de la personne de référence Aucun diplôme CEP, BEPC, BE, brevet des collèges CAP, BEP ou équivalent Bac professionnel Bac + 2 > bac + 2 <i>Bac général, technique ou technologique (ref)</i>	Non significatif Non significatif Non significatif Non significatif OR=1,28
Temps maximal du trajet travail-domicile Moins de 15 min 30 minutes et plus <i>15 à 30 minutes (ref)</i>	OR=0,852 Non significatif Non significatif
Type de parc HLM <i>Parc privé (ref)</i>	OR=0,55
Type d'habitat au voisinage Maisons dispersées, hors agglomération Maisons en lotissement, en quartier pavillonnaire ou en ville Immeubles en ville (autres que cité ou grand ensemble) Immeubles en cité ou grand ensemble <i>Habitat mixte : à la fois immeubles et maisons (ref)</i>	OR=0,75 (au seuil de 10 %) Non significatif Non significatif Non significatif
Taille de l'unité urbaine Commune rurale Moins de 5000 à 10 000 habitants 50 000 à 200 000 habitants plus de 200 000 habitants Paris <i>10 000 à 50 000 habitants (ref)</i>	OR=1,32 Non significatif Non significatif Non significatif OR=1,20
Type de logement Maison individuelle <i>Logement dans un immeuble collectif (ref)</i>	OR=0,47
Indice de surpeuplement INSEE Surpeuplé <i>Non surpeuplé (ref)</i>	OR=6,31
Opinion sur la sécurité dans le quartier Mauvaise ou moyenne <i>Bonne (ref)</i>	OR=1,60
Opinion sur les conditions de logement Insuffisantes ou très insuffisantes <i>Très satisfaisantes à acceptables (ref)</i>	OR=2,46
Ancienneté dans le logement 20 ans et plus dans le logement Entre 10 et moins de 20 ans d'ancienneté Entre 5 et moins de 10 ans d'ancienneté <i>Moins de 5 ans d'ancienneté (ref)</i>	OR=0,36 OR=0,71 OR=1,11 (au seuil de 10 %)
Tranche du taux d'effort brut Jusqu'à 20 % Plus de 30 % à 40 % Plus de 40 % <i>Plus de 20 % à 30 % (ref)</i>	OR=1,24 Non significatif Non significatif
Tranche de RUC annuel < 9 616 9 616 < RUC < 13 933 18 557 ≤ RUC <i>13 933 < RUC < 18 557 (ref)</i>	Non significatif Non significatif Non significatif

Source : enquête Logement 2006, INSEE.

Champ : familles avec enfants locataires, dont le taux d'effort brut est compris entre 0 et 100 % (suppression des valeurs aberrantes) et dont le type de logement est appartement ou maison (suppression des types de logement « précaires »). N=8716

Lecture du tableau : toutes choses égales par ailleurs, habiter un logement surpeuplé multiplie par 6,31 les chances de souhaiter changer de logement.

(*) Les données de revenu et de taux d'effort doivent être prises avec précaution. Au moment de la rédaction de cet article, le redressement des variables de revenu de l'enquête Logement 2006 n'était pas terminé.

constat est que les familles nombreuses n'ont pas plus de chances que les autres familles avec enfant(s) de déclarer vouloir changer de logement prochainement. En effet, si les familles nombreuses semblent plus souvent formuler ce souhait, des raisons inhérentes aux caractéristiques de ces familles en sont à l'origine (le tableau 3, p. 103), présente les résultats du modèle. Une fois mis au jour les effets propres de celles-ci, il ne ressort plus de différence significative entre les familles nombreuses et les autres sur ce point.

L'élément déterminant dans la probabilité de vouloir déménager est l'insuffisance de la taille du logement actuel au regard de la composition familiale (logement surpeuplé selon la définition de l'INSEE). Ainsi, habiter dans un logement surpeuplé multiplie par 6,3 les chances de déclarer vouloir changer de logement dans les prochains temps. Le surpeuplement est de loin le facteur le plus influent et capture probablement l'effet famille nombreuse qui ne joue finalement pas comme facteur explicatif dans le modèle. Viennent ensuite les opinions des personnes concernant leurs conditions de logement en général et, plus spécifiquement, la sécurité dans le quartier. Le ressenti des habitants quant à leur situation de logement actuelle est bien entendu un facteur important dans le projet de déménager. Juger les conditions de logement insuffisantes ou très insuffisantes multiplie par 2,5 les chances de déclarer souhaiter changer de logement, et avoir une mauvaise ou moyenne opinion de la sécurité de son quartier les multiplie par 1,6.

Enfin, les autres caractéristiques accroissant la probabilité de désirer changer de logement concernent la tranche de taille d'unité urbaine, le niveau de diplôme et le taux d'effort brut (9). Habiter une commune rurale ou à l'inverse Paris constitue ainsi un moteur pour l'envie de déménager (10). Vouloir se rapprocher d'une ville (attractivité des loisirs, des services ou de l'emploi) dans le premier cas, ou trouver un logement plus grand – éventuellement une maison, dans des prix plus accessibles que ne l'offre la capitale – dans le second cas, peuvent peut-être expliquer ce résultat. En tous cas, loger dans une commune rurale plutôt que dans une unité

urbaine de 10 000 à 50 000 habitants multiplie par 1,3 les chances de vouloir déménager, et habiter Paris par 1,2. Par ailleurs, le fait que la personne de référence ait un diplôme de niveau supérieur à bac + 2 augmente également les chances de vouloir déménager (OR=1,3). Une étude montre, à ce sujet, que le diplôme est un facteur qui joue davantage sur la mobilité de longue que de courte distance (11) (Debrand et Taffin, 2006). Les familles dont le taux d'effort brut est inférieur à 20 % ont, toutes choses égales par ailleurs, davantage le souhait de changer de logement potentiellement car elles disposent d'une marge financière leur permettant d'améliorer leurs conditions actuelles de logement (12).

À l'inverse, habiter depuis dix ans et plus dans son logement, avoir une maison individuelle plutôt qu'un appartement et louer dans le parc HLM sont autant de facteurs agissant dans le sens de la non-mobilité. Il est, en effet, aisément imaginable qu'au bout de dix ans dans son logement et encore plus au bout de vingt ans, les habitudes sont prises et l'envie de déménager est moindre. Par ailleurs, le fait de ne pas avoir déménagé plus tôt peut justement témoigner de la satisfaction de son lieu de résidence. Quoiqu'il en soit, habiter depuis au moins vingt ans dans son logement plutôt que depuis moins de cinq ans divise par 2,8 les chances de vouloir déménager. De même, vivre dans une maison individuelle plutôt que dans un appartement les divise par 2,1 et habiter près de maisons dispersées, hors agglomération, par 1,3. Les locataires du parc HLM ont enfin moins de chances de souhaiter déménager (OR=0,531), probablement en raison des loyers pratiqués. Enfin, deux autres facteurs réduisent la probabilité de vouloir déménager : le fait que la personne de référence occupe un emploi ou que le temps de trajet domicile-travail soit inférieur à quinze minutes.

Ainsi, si les familles nombreuses déclarent plus souvent souhaiter changer de logement, cela peut donc s'expliquer à partir de leurs caractéristiques sociodémographiques, de logement et de revenus. De même, au sein des familles nombreuses, les familles très nombreuses n'ont pas plus de chances de déclarer vouloir déménager, toutes choses égales par ailleurs (13).

(9) Le taux d'effort brut est la part des revenus consacrée à la dépense de logement, hors déduction de l'éventuelle aide au logement.

(10) Pour autant, dans les faits, selon une étude de l'INSEE (Debrand et Taffin, 2006), c'est dans l'agglomération parisienne que les ménages sont les moins mobiles et, dans une moindre mesure, en zone rurale, pour des motifs différents. Dans le premier cas notamment, les tensions du marché rendraient trop coûteuse et donc difficile la mobilité. Ainsi, le souhait de mobilité se verrait contrarié par la réalité du marché de l'immobilier.

(11) Courte distance = intradépartementale ; longue distance = interdépartementale.

(12) Voir notre (1).

(13) Le même modèle logistique que précédemment a permis de montrer ce résultat.



Des difficultés plus importantes pour les familles très nombreuses

Au regard des caractéristiques présentées dans l'étude, les familles nombreuses ont des conditions de logement moins bonnes que l'ensemble des familles avec enfants. Tant en ce qui concerne le cadre de vie, l'environnement et la sécurité au voisinage que la qualité du logement elle-même, elles sont plus souvent défavorisées et, d'ailleurs, leur opinion est plus souvent négative sur ces aspects. Cependant, les différences observées entre les familles nombreuses et l'ensemble des familles proviennent souvent des familles de quatre enfants et plus, qui présentent un profil particulier, différent de celui des familles de trois enfants. Ces familles très nombreuses sont ainsi plus fréquemment en difficulté concernant leurs conditions de logement. Dans ce contexte, les familles nombreuses, et très nombreuses en particulier, déclarent davantage

que les autres vouloir changer de logement. Ces familles ne seraient pourtant pas plus candidates à la mobilité que le reste des familles, simplement, supportant des conditions de logement plus difficiles, elles chercheraient logiquement à les améliorer.

Bibliographie

Blanpain N., 2007, « **Les conditions de vie des familles nombreuses** », *Études et Résultats*, n° 555.

Debrand T. et Taffin C., 2006, *Les changements de résidence : entre contraintes familiales et professionnelles*, in INSEE, *Données sociales : la société française*:505-512.

Jeandidier B. et Reinstadler A., 2004, *Le risque de pauvreté des familles nombreuses en Europe : selon les multiples dimensions de la pauvreté*, *Informations sociales*, n° 115:132-145.

Minodier C., 2005, « **Portrait des locataires** », *INSEE Première*, n° 1010.